

*Le mot République vient du latin res publica, qui signifie « la chose publique ». Ce terme désignait d'abord l'intérêt général, puis l'État, et il qualifie aujourd'hui une forme de gouvernement où le peuple gouverne par l'intermédiaire des représentants élus, différente des formes monarchiques\* et aristocratiques\*.*

---

\* Les mots suivis d'un astérisque sont expliqués dans le lexique, page 47.

## SOMMAIRE

Un peu d'histoire .....	p. 4
Les trois pouvoirs .....	p. 21
Les grandes institutions de l'État .....	p. 32
Les valeurs et les emblèmes de la République française .....	p. 37
Lexique .....	p. 47



*La liberté guidant le peuple,*  
Eugène Delacroix  
(1798-1863).  
●●●●●●●●

**SAVIEZ-VOUS QUE...**

C'est le cardinal de Richelieu qui, sous le règne de Louis XIII, transforme définitivement la Bastille en prison d'État. Elle ne pouvait accueillir plus de 45 prisonniers en même temps. Lors de la prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, il y avait seulement sept prisonniers.

députés du clergé et de la noblesse, le 17 juin, le tiers état se proclame « Assemblée nationale », car il représente 96 % de la Nation.

Le 14 juillet, la prison de la Bastille est prise d'assaut par les révolutionnaires; le 4 août, certains députés des états généraux votent l'abolition des privilèges.

Le 26 août 1789, les députés de l'Assemblée constituante\* adoptent la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La Constitution de 1791 établit une monarchie parlementaire, c'est-à-dire que le roi garde un rôle symbolique à la tête de la France (comme en Angleterre actuellement), et une assemblée unique détient le pouvoir.

## LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN DE 1789

Les Représentants du Peuple Français, constitués en Assemblée Nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'Homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des Gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, **inaliénables\*** et sacrés de l'Homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les Membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous.

En conséquence, l'Assemblée Nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'Homme et du Citoyen.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

**Art. 2.** Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

**Art. 3.** Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

**Art. 4.** La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de

**SAVIEZ-VOUS QUE...**

Prenant pour modèle la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Olympe de Gouges (1755-1793) publia la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne en 1791, prônant l'égalité totale et inconditionnelle entre les hommes et les femmes.

Philippe Pétain (1856-1951), chef de l'État français de 1940 à 1944.



Le 11 juillet 1940, le maréchal Pétain promulgue les trois actes constitutionnels qui fondent le régime de Vichy. Il met fin à la III<sup>e</sup> République et abolit, du fait de la concentration des pouvoirs au bénéfice de l'exécutif, la démocratie.

### LA IV<sup>e</sup> RÉPUBLIQUE (1946-1958)

**A**u lendemain de la Libération de Paris, le 26 août 1944, le gouvernement provisoire de la République française, présidé par le général de Gaulle, rétablit la République. Le 21 octobre 1945, par référendum, 96 % des électeurs décident de ne pas revenir aux institutions de la III<sup>e</sup> République et souhaitent une nouvelle Constitution. L'assemblée élue le même jour est donc déclarée constituante.

Le général de Gaulle quitte le pouvoir le 20 janvier 1946.

Après un débat de plusieurs mois, la France est dotée d'une nouvelle Constitution, adoptée par voie de référendum le 13 octobre 1946, et promulguée le 27 octobre 1946.

Cette Constitution fonde la IV<sup>e</sup> République. Calquée sur le modèle de la III<sup>e</sup> République, c'est un régime parlementaire. Le pouvoir exécutif est détenu par le président du Conseil (équivalent de notre Premier ministre). Il est élu par le Parlement.

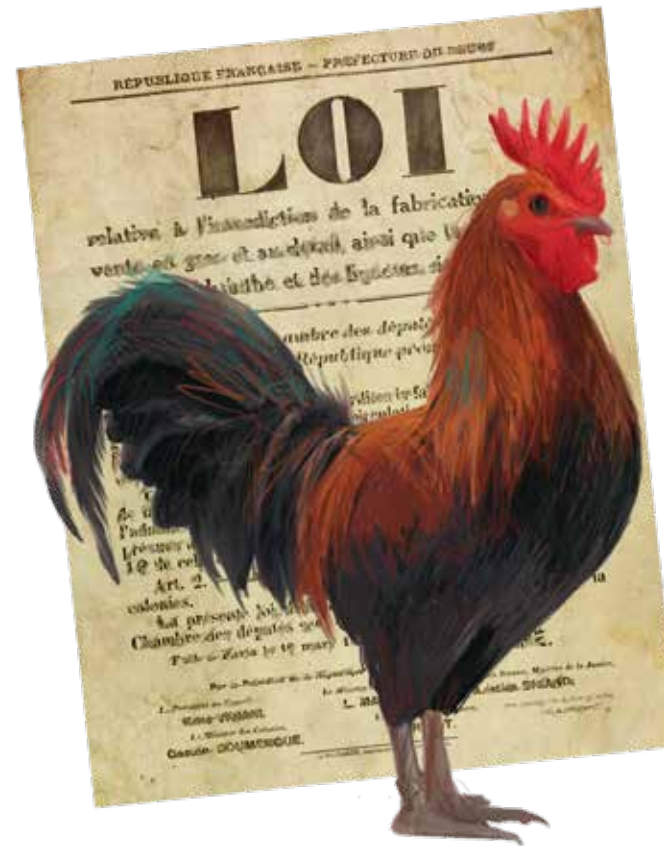
La IV<sup>e</sup> République est marquée par une instabilité gouvernementale due à des majorités parlementaires chan-

#### SAVIEZ-VOUS QUE...

De 1940 à 1944, le gouvernement de Vichy, dirigé par le maréchal Pétain, remplace la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » par « Travail, Famille, Patrie ».

#### SAVIEZ-VOUS QUE...

En France, les femmes ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité en 1944, par ordonnance du Gouvernement provisoire. Les femmes ont voté pour la première fois en 1945, à l'occasion des élections municipales.



*J'ai fait la guerre pour obtenir la victoire de la France et je me suis arrangé de telle sorte que ce soit aussi la victoire de la République. Je l'ai faite avec tous ceux, sans aucune exception, qui ont voulu se joindre à moi. À leur tête j'ai rétabli la République chez elle.*  
Charles de Gaulle.



geantes. La guerre d'Algérie et l'instabilité gouvernementale provoquent une crise profonde dans le pays.

Le général de Gaulle, rappelé au pouvoir en mai 1958 par le président René Coty, décide la rédaction d'une nouvelle Constitution, et met ainsi fin à la IV<sup>e</sup> République.

#### SAVIEZ-VOUS QUE...

Les institutions de la République reçoivent leur pouvoir du peuple et l'exercent en son nom : c'est la souveraineté du peuple.



### CONSTITUTION DE 1958 (EXTRAITS)

**Article premier. La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.**

**Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. [...]**

**Article 2. [...] La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».**

## LA V<sup>E</sup> RÉPUBLIQUE

Le 28 septembre 1958, la nouvelle Constitution, qui fait référence à la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, est adoptée par référendum: c'est la naissance de la V<sup>e</sup> République. La Constitution de 1958 instaure un régime semi-présidentiel, en donnant plus de pouvoirs au président de la République. Le 8 février 1959, le général de Gaulle prend ses fonctions comme premier président de la V<sup>e</sup> République.

En 1962, l'adoption par référendum du suffrage universel direct pour l'élection présidentielle renforce encore la présidentialisation du régime.

## LES PRÉSIDENTS SOUS LA V<sup>E</sup> RÉPUBLIQUE



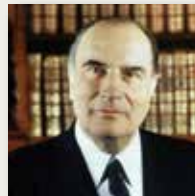
**CHARLES DE GAULLE**  
8 janvier 1959 - 28 avril 1969



**GEORGES POMPIDOU**  
20 juin 1969 - 2 avril 1974



**VALÉRY GISCARD D'ESTAING**  
27 mai 1974 - 21 mai 1981



**FRANÇOIS MITTERRAND**  
21 mai 1981 - 17 mai 1995



**JACQUES CHIRAC**  
17 mai 1995 - 16 mai 2007



**NICOLAS SARKOZY**  
16 mai 2007 - 15 mai 2012



**FRANÇOIS HOLLANDE**  
15 mai 2012 - 14 mai 2017



**EMMANUEL MACRON**  
14 mai 2017

# Les trois pouvoirs

La Constitution de 1958 définit l'organisation actuelle de l'État français. Elle repose sur le principe de l'égalité de tous devant la loi ainsi que sur la séparation des pouvoirs. Ces trois pouvoirs (exécutif, législatif, judiciaire) ne peuvent être détenus par une seule et même personne.

## LE POUVOIR EXÉCUTIF

Il est chargé d'exécuter les lois. Ce pouvoir est détenu par le président de la République (ou chef de l'État) et par son gouvernement (Premier ministre, ministres et secrétaires d'État). Le président, avec l'aide du Gouvernement, dirige le pays en veillant à l'exécution des lois, au respect de la Constitution et à l'indépendance de la Justice.

## Le président de la République

Depuis 1958, le président de la V<sup>e</sup> République dirige le pays avec le Premier ministre et le Gouvernement.

Le référendum du 28 octobre 1962 approuve l'élection au suffrage universel direct du président de la République. La durée de son mandat est de sept ans renouvelables. La première élection au suffrage universel direct a lieu en 1965.

La durée du mandat présidentiel est réduite à cinq ans, par voie de référendum, en 2000.

Pour être candidat à l'élection présidentielle, il faut, entre autres:

- être de nationalité française;
- avoir au moins 18 ans;



*Toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.*

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789, art. 16.





De nos jours, le Code des communes réunit l'ensemble des textes législatifs régissant les 34 970 (Insee 2020) communes de France. Toute commune doit avoir un nom officiel et un territoire délimité.

Les conseils municipaux sont élus tous les six ans, au suffrage universel direct. L'organisation du vote est différente selon la taille des communes. Le maire est élu par le conseil municipal, lors de sa première réunion.

#### SAVIEZ-VOUS QUE...

La plus petite commune en superficie est Castelmoron-d'Albret (Gironde), elle s'étend sur 3,54 hectares. Rochefourchat (Drôme) est la commune la moins peuplée de France, avec un seul habitant y ayant sa résidence principale.

#### SAVIEZ-VOUS QUE...

Certaines communes ont mis en place un conseil de jeunes. Il est consultatif, mais permet aussi à des jeunes d'agir sur leur territoire en menant des actions.

#### Le rôle du maire

- Il est le chef du personnel communal.
- Il est officier de police judiciaire, responsable du bon ordre dans la commune (certaines communes ont une police municipale).
- Il célèbre les mariages, et l'administration communale enregistre les naissances et les décès.
- La commune est l'administration la plus proche des citoyens et remplit des fonctions très diverses : délivrance des permis de construire, amélioration de l'hygiène, distribution de l'eau, construction des écoles, entretien de la voirie, ramassage des ordures...
- Le conseil municipal peut prendre des initiatives dans de nombreux domaines : sport, culture, tourisme, fêtes...

# Les valeurs et les emblèmes de la République française

## LA DEVISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

**E**n trois mots, la devise de la République française résume les plus belles aspirations de l'être humain.

Née sous la Révolution française, la devise républicaine est définitivement adoptée sous la III<sup>e</sup> République. En France, on peut la lire sur les frontons des mairies, des écoles, des édifices publics.



*La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui [...]*

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789.



### La liberté

Notre démocratie garantit un certain nombre de libertés : la liberté d'aller et venir, la liberté de penser, la liberté d'expression, la liberté syndicale en sont les principales, avec le droit au respect de la vie privée. Mais la liberté, c'est aussi une responsabilité : se préoccuper de celle des autres.

### L'égalité

L'égalité politique se traduit par « un homme, une voix » ; l'égalité en droit existe lorsque chacun est soumis aux mêmes lois, aux mêmes devoirs, et bénéficie des mêmes droits. Les inégalités naturelles et sociales peuvent être corrigées par la possibilité pour chacun d'accéder au

